Les peignés d'Afrique sont tenus à des prix assez élevés et présentent, avec les cours pratiqués il y a un an à pareille époque, un écart qui se chiffre par un peu de hausse pour les qualités supérieures et par cinquante à soixante-quinze centimes pour les qualités ordinaires et inférieures.

Pour les peignés fins on cote actuellement : Australie, qualité supérieure pour fabrique 7.10 à 7.30, qualité courante 6.75 à 7.05, secondaire 6.55 à 6.75, inférieure et bonneterie 6 à 6,35.

Buenos-Ayres, qualité supérieure pour fabrique 6.35 à 6.50 ; prima courante 6 à 6.25, secondaire pour bonneterie 6 à 6.10; ventres et morceaux 5.80 a 5.95.

NOUVELLES DU JOUR

La première présidence de la Cour des Comptes

Paris, 17 janvier. — On dit que, dans le conseil de demain, le gouvernement pourvoira à la vacance de la première présidence de la Cour des Comptes.

Plusieurs candidats sont en présence ; au premier rang, MM. Tirman et Humbert, vice-président du Sénat.

Les hauts magistrats de cette Cour ont été reçus, à ce sujet, cette après-midi, par le ministre des finances.

D'autre part, dans ce même Conseil, les ministres prendraient des mesures exceptionnelles vis-à-vis des boulangistes, eu égard à leurs dispositions d'agitation.

Réunion du Comité républicain national

Paris, 17 janvier. — Voici le procès-verbal de la réunion du Comité républicain national, tenue aujourd'hui :

« Le Comité a nommé M. Laisant, vice-président, en remplacement de M. Alfred Naquet, dont les pouvoirs étaient expirés, et qui était inéligible.

» Il a réélu ses secrétaires, MM. Elie May et Lenglé, et son trésorier, M. Planteau.

» Le Comité a pris ensuite les résolutions suivantes :

» Le Comité républicain national,

» Considérant qu'il ne saurait, à aucun degré, accepter de compromission avec les opportunistes, et qu'il ne saurait non plus donner son patronage à un candidat qui n'accepte pas la République nationale, envoie à M. Soulié l'expression de sa cordiale sympathie, lui conseille de se désister purement et simplement de sa candidature, et passe à l'ordre du jour.

» Le Comité républicain national décide, à l'unanimité, qu'il assistera au banquet anniversaire du 27 janvier à la salle Wagram. »

Le groupe agricole

Paris, 17 janvier. — Le groupe agricole a pris diverses résolutions. Il a décidé qu'à la séance de demain, M. Méline demanderait la mise à l'ordre du jour de lundi, de la prise en considération des propositions relatives aux maïs et aux raisins secs.

Dès que la prise en considération aura été votée, M. Méline demandera au nom du groupe agricole : la nomination d'une commission des douanes de 44 membres à laquelle seraient renvoyées non seulement les questions relatives aux maïs et aux raisins secs, mais toutes les questions douanières qui font actuellement l'objet de propositions.

M. Méline exprimera le désir que la commission des douanes soit nommée dans les bureaux le 25 janvier.

L'influenza

Paris, 17 janvier. — L'amélioration constatée dans la situation sanitaire de Paris s'accentue de plus en plus. Cependant l'épidémie donnerait fréquemment lieu à des manifestations oculaires; l'affection tirant vers sa fin les malades sont pris d'une conjonctivité particulière caractérisée par une forte rougeur et par une tuméfaction de la muqueuse oculaire avec secrétion plus ou moins abondante.

Parfois on constate un œdème des paupières sans phénomènes irritatifs, tandis que dans certains cas, le tissus palpébral peut entrer en suppuration et l'abus s'étendre jusque dans la profondeur de l'orbite.

Le nombre des décès constatés à Paris, a été pour la journée d'hier, de 282; le chiffre des inhumations pour la journée d'aujourd'hui s'élève à 209, soit 150 adultes et 59 enfants.

Brest, 17 janvier. — L'influenza a fait hier une nouvelle victime; le lieutenant Saisseau Néron a succombé à l'hôpital maritime des suites d'une pneumonie double.

Marseille, 17 janvier. — Hier, à Marseille, il y a eu 61 décès.

Le jeu à Monaco

Paris, 17 janvier. — La *Mazione* de Florence croit savoir que le gouvernement italien aurait l'intention de faire des démarches, auprès du gouvernement français, dans le but de faire cesser le jeu à Monaco.

Dans le cas où ces démarches n'auraient pas le résultat désiré, l'Italie prendrait des mesures à la frontière.

La crise ministérielle en Espagne

Madrid, 17 janvier. — La Régente a chargé de la mission de former le cabinet M. Alonza Martinez, président de la Chambre, et qui a accepté de commencer aussitôt ses démarches.

L'incident de Gabès. — Pêcheurs italiens graciés

Tunis, 17 janvier. — Par une condescendance, généralement désapprouvée, le président de la République vient de gracier les pêcheurs italiens compromis dans l'incident de Gabès.

Les allemands dans l'Afrique Orientale

Berlin, 17 janvier. — Le gouvernement allemand a présenté au Reichstag, en insistant pour son adoption, un projet de création d'une ligne subventionnée de paquebots, entre Hambourg et l'Afrique orientale.

L'agitation en Portugal

Madrid, 17 janvier. — L'*Impartial* publie une dépêche de Lisbonne, d'après laquelle aucun cri où le nom du roi ait été mêlé, n'a été proféré, pendant les récentes manifestations de Lisbonne.

Le *Libéral* demande une confédération hybérique, menaçant l'Angleterre en cas de guerre.

Madrid, 17 janvier. — Des dépêches privées de Lisbonne annoncent que l'association des commerçants a tenu une réunion générale.

On a prononcé des discours patriotiques tendant à rompre complètement les relations commerciales du Portugal et de l'Angleterre.

On a discuté en particulier, la suspension de la circulation des monnaies anglaises, la création de nouveaux marchés en Afrique, la suspension du frêt des navires anglais et enfin l'ouverture de nouveaux marchés en Europe pour écouler les produits portugais.

Le duc d'Aoste malade

Turin, 17 janvier. — Le duc d Aoste est atteint de pneumonie.

Le docteur Baccelli a été appelé de Rome en consultation.

Rome, 17 janvier. — Le Roi partira, ce soir, à onze heures, pour Turin, afin de rendre visite au duc d'Aoste, qui est très dangereusement malade.

Saisie d'un journal Satirique

Paris, 17 janvier. — Le préfet de police de Paris vient de faire saisir le dernier numéro du *Pilori*, paru ce matin.

Le dessin de ce journal représente d'une part, Jeanne d'Arc et Charles VII, et d'autre part, Bismarck défilant avec son état-major devant M. Spuller, qui s'incline respectueusement.

L'emprunt de 1250 millions

Paris, 17 janvier. — On lit dans la *Gazette de France* :

« Les membres du gouvernement ne paraissent plus d'accord sur le mode d'emprunt de douze cent cinquante millions.

» Tandis que MM. Carnot et Tirard préféreraient l'emprunt en rente 3 o/o, MM. Rouvier et Constans prétendent qu'il vaut mieux émettre des bons. »

Une république centro-américaine

Paris, 17 janvier. — On lit dans l'*Univers* :

« Une curieuse nouvelle nous arrive du centre de l'Amérique.

» Les républicains de Guatemala, de Salvador, de Costa-Rica, de Nicaragua et de Honduras, viennent de conclure un pacte destiné à former une seule république centro-américaine ; chacune de ces républiques, devant désormais prendre le simple nom d'Etat.

» Le pacte commencera à être exécuté le 15 septembre 1890.

» Il sera provisoire pendant dix ans pour devenir définitif en 1900. »

M. Crispi et la République brésilienne

Rome, 17 janvier. — On assure que M. Crispi aurait pris l'initiative de réclamations contre le décret du gouvernement brésilien, ordonnant la naturalisation forcée des étrangers. Des démarches auraient été faites auprès des grandes puissances pour organiser un mouvement collectif.

Mort de deux inculpés en Corse

Ajaccio, 17 janvier. — Les deux frères Tafani, sous mandat d'arrêt pour assassinat commis au mois d'avril 1884, ont péri dans une rencontre avec la brigade de gendarmerie de Borde (arrondissement de Sartène).

La conférence du maréchal Martinez-Campos avec la Reine-Régente

On télégraphie de Madrid que l'entrevue du maréchal Martinez-Campos avec la Régente, qui a eu lieu hier soir, a pris les proportions d'un véritable événement politique.

Le maréchal a catégoriquement avoué à la Régente qu'il avait toujours blâmé la ligne de conduite de M. Sagasta et du parti libéral, mais qu'il était resté neutre pour ne pas créer des difficultés à la Reine. Le maréchal pense qu'il sera difficile à M. Sagasta de former un cabinet viable. Il ne voit aucun inconvénient à la formation d'un cabinet conservateur pour achâtier comme il le mérite, a-t-il dit textuellement, les divisions du parti libéral. »

Malgré cette défection du maréchal, on croit que la Régente chargera M. Sagasta de former le cabinet.

Départ du ministre d'Angleterre

Madrid, 17 janvier. — Des dépêches privées de Lisbonne confirment la nouvelle que le gouvernement anglais a ordonné à son ministre à Lisbonne de se retirer.

Le fait est commenté de deux façons : les uns croient que l'Angleterre se propose de faire une démonstration navale à Lisbonne; d'autres supposent qu'elle enverra un nouveau ministre qui donnera un tour amical aux négociations.

La légation anglaise est gardée par la cavalerie, l'infanterie et la garde municipale.

Parmi les manifestants de la soirée se trouvaient de nombreux groupes d'élèves des écoles militaires et de la marine.

La souscription ouverte par la presse pour construire une escadre a produit une somme considérable.

Le nombre des maisons de commerce de Lisbonne qui ont signé un papier s'engageant à n'acheter ni vendre jamais d'articles anglais dépasse 170.

Les maisons de Porto ont pris la même détermination.

Le commerce anglais à Lisbonne éprouvera un grand préjudice si la population portugaise persiste dans son attitude.

Un Anglais a été insulté par des groupe d'étudiants.

Les événements actuels sont très graves.

L'escadre anglaise est attendue incessamment. Dans le cas où l'escadre entrerait dans le port, tous les magasins fermeront et le peuple fera une manifestation hostile.

Si les marins anglais descendent à terre, une collision est à craindre.

Le roi don Carlos a été mal accueilli hier par le peuple, quand il a passé dans l'avenue Avenida.

On croit que le gouvernement portugais va envoyer M. Casal Ribeiro à la légation de Paris.

Le ministre du Portugal à Londres irait à Madrid.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 18 janv.—Hauteur barométrique : 760—Température :

A 7 heures du matin	1 degré	au dessus de	zéro.
A 1 » du soir..	7 degrés	au dessus de	zéro.
A 5 » »	0 degré	au dessus de	zéro.

Paris, 17 janvier. — L'aire des fortes pressions s'avance vers l'Est; son centre s'est transporté près de Munich (772 mm). Une baisse générale a lieu sur la France et l'Espagne, tandis que le baromètre reste stationnaire sur les Iles-Britanniques. Les vents soufflent toujours du Sud, ils prennent de la force sur les côtes de la Bretagne où la mer est grosse et faiblissent en Irlande. Les pluies cessent; quelques ondées sont seulement signalées dans le nord et le nord-ouest du continent.

La température baisse généralement ; le thermomètre marquait ce matin : 15° degrés à Haparanda, 10 à Moscou, 3 à Limoges, 3 à Paris, 6 à Perpignan et 13 à Malte.

En France, un refroidissement est probable, le ciel va rester couvert.

Température : maximum, 6 degrés 8 ; minimum, 2 degrés 9. La moyenne (5° 2) était encore de 3° au-dessous de la normale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnez trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine; 2. *Rêverie*, Schumann ; 3. *Marinaudage*, F. Hitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trianon*, gavotte Louis XV, I Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Naila*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour le recevoir franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

Session ordinaire des Conseils municipaux. — La session ordinaire de février des Conseils municipaux du département s'ouvrira du 1er au 10 février prochain, et sera close le quinzième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi.

La loi militaire et les naturalisés français. — Les roubaisiens récemment naturalisés français subiront le sort avec les conscrits de la classe 1889 et seront ensuite affectés aux classes auxquelles ils appartiennent. Ceux d'entre eux qui feront partie des classes comprises dans la réserve de l'armée active auront à accomplir des périodes de vingt-huit et de treize jours avec les hommes de leur classe.

Il y aura donc pour la classe 1889, subissant le sort en 1890, environ dix huit cents conscrits à Roubaix.

Le parricide Vandomme. — Toujours rien ; pas de décision définitive. Alfred Vandomme peut maintenant dormir au moins tranquille jusqu'à lundi. On n'exécute jamais, en effet, le dimanche, les condamnés à mort.

La gendarmerie de Douai ne tient guère à avoir, en ce moment, à transférer le parricide de Roubaix. Sept gendarmes sont malades par suite de l'influenza.

L'influenza à Roubaix. — L'*influenza* va-t-elle enfin disparaître? Tout semble l'indiquer dans notre ville où les cas deviennent de moins en moins nombreux.

Les écoles ont presque toutes repris leur aspect accoutumé, et le nombre des absents diminue de beaucoup dans les fabriques.

On salue avec un sensible plaisir le départ de cette étrange maladie, à laquelle chacun a dû payer son tribut.

Cimetière communal. — Le maire nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le huitième compartiment de terrain commun du Cimetière, ouvert le 20 janvier 1889.

» En conséquence les personnes propriétaires d'épitaphes en bois, en fer ou en pierre, placées dans ce compartiment, sont tenues de les faire enlever avant le 1er mai prochain, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par des agents de la ville.

» Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le Conservateur du Cimetière, chargé de la surveillance de ces opérations. »

La vérification des poids et mesures et des instruments de pesage. — Le rôle supplémentaire des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, pour l'année 1889, est en recouvrement à partir de ce jour.

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

De Charybde en Scylla. — Un accident qui aurait pu avoir des suites très graves s'est produit vendredi dans la rue de la Gare. Un fileur, nommé Vercruge, voulant traverser la chaussée, fut renversé par la voiture de M. Six Roussel, qui lui passa sur le corps. Vercruge, qui, heureusement, n'avait pas été blessé grièvement, se relevait lorsqu'une autre voiture, conduite par Louis Leclercq, venant en sens inverse, le renversa de nouveau sur la chaussée.

Vercruge fut alors transporté chez M. Vanhuffel, rue de la Gare, où quelques soins lui furent donnés. Il n'avait que quelques contusions à la jambe gauche et à l'avant-bras droit. Tout est bien qui finit bien.

Un accident, rue de Mouveaux. — Un accident s'est produit, vendredi, vers six heures, à la teinturerie de M. Fiévet, rue de Mouveaux. Un ouvrier a eu deux doigts de la main droite coupés par une turbine. La victime de cet accident est un jeune homme de 21 ans. Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été reconduit chez lui, rue de Naples.

Une rixe, rue de Crouy. — Un garçon de café de Lille, nommé Edouard Horthiois, était allé, vendredi soir, rendre visite à sa belle-sœur, Mme Codron, qui habite rue de Crouy, cour St-Jules. Il l'invita à prendre une consommation à l'estaminet Vandriesche, sis dans la même rue. La soirée toute entière se passa au cabaret et vers dix heures et demie, les conversations, déjà très animées, se changèrent en querelle et bientôt en rixe. Mme Codron reçut quelques horions et le cabaretier, ayant voulu s'interposer reçut un coup de canne sur la tête.

La police arriva bientôt et mit fin à la scène en rédigeant un rapport à la charge d'Edouard Horthiois.

Une autre rixe, Grande-Rue. — Vendredi, vers huit heures du soir, un rassemblement d'une cinquantaine de personnes s'était formé dans la Grande-Rue autour de deux jeunes gens Alphonse D..., peintre et Marie A..., éplucheuse, qui pour des motifs tout intimes échangeaient des coups de poing.

Un agent dispersa le rassemblement et rédigea un rapport à la charge d'Alphonse D...

Bureau des épaves. — Un petit garçon, âgé de huit ans, nommé Victor Desmedt, habitant rue de Wasquehal, hameau de la Planche au Riez, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme qu'il s'est empressé de remettre au bureau de M. le commissaire central où le propriétaire peut le réclamer.

Wattrelos. — Les douaniers Longueteau et Dhélin, qui étaient de service, vendredi, vers dix heures du matin, près de la route Cocheteux à Wattrelos, ont arrêté deux femmes, Philomène Vangalen et Léontine Buyssens, porteuses de café vert, d'allumettes et d'huile.

Ces deux fraudeuses ont été prises pour la troisième fois; elles ont été amenées à Roubaix d'où elles seront transférées à Lille, samedi matin.

Société de Consommation. — Prix du pain : Gruau, trois livres, 0,58 c. ; blanc, trois livres, 0,53 ; ménage, quatre livres, 0,58.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Cours de physique et de chimie, rue du Collège, professeur: M. A. Béghin.

Cours de physique, lundi 20 janvier 1890, à 8 h. du soir. — Dilatations. — Thermomètres.

Cours de chimie, jeudi 23 janvier 1890, à 8 h. du soir. — Eau. — Eau oxygénée.

Tous nos abonnés et tous nos acheteurs au numéro ont droit à notre prime d'Eau minérale naturelle de Vals, source « Les Célestins », autorisée par l'Etat et approuvée par l'Académie de Médecine. Envoi de 50 bouteilles contre mandat poste de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Port en sus. 6

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

Sur les conseils du Docteur !

Villèplane, par Guillaumes (Alpes-Mmes), le 28 mai 1889. Depuis quelque temps ma digestion ne se faisait plus, j'éprouvais un malaise et une irritation du sang contre lesquels j'avais déjà employé *tous les dépuratifs* sans résultat ; sur les conseils de *mon docteur* je pris vos Pilules Suisses et aussitôt mes malaises disparurent et la digestion se fit parfaitement.

(Sig. lég.) NIEL, propriétaire.

A M. Herizog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris. 211944

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

LA COOPÉRATION

AU PROFIT DU COMMERCE DE DÉTAIL

Un syndicat de consommateurs, assuré de réunir un très grand nombre d'adhérents à Roubaix, à Tourcoing et dans les communes du canton, désire s'entendre avec des *boulangers*, des *bouchers*, des *brasseurs*, des *marchands de charbon*, des *merciers*, des *tailleurs d'habits*, des *couturières*, des *modistes*, des *horlogers*, des *marchands de meubles* et en général avec des *fournisseurs de toute profession*, pour obtenir des prix réduits.

L'affaire est sérieuse et deviendra considérable pour les maisons qui y adhéreront. Elles trouveront dans la combinaison un moyen très efficace d'accroître considérablement leur chiffre d'affaires.

Ecrire, en indiquant approximativement les rabais que l'on pourrait consentir, au président du Syndicat de consommation, aux bureaux du *Journal de Roubaix* (à Roubaix ou à Tourcoing).

La préférence sera donnée aux fournisseurs qui feront les plus grandes concessions sur les prix-courants. La plus entière discrétion est assurée aux maisons avec lesquelles *on ne traiterait pas pour un motif quelconque.* 21173

TOURCOING

Commencement d'incendie. — Vendredi, entre midi et une heure, le feu se déclara dans une chambre à l'étage, chez M. Fidèle-Montagne, boulanger, 290, rue de Gand. Des voisins, entre autres M. Delcambre, cabaretier, qui fit à cette occasion preuve de sang-froid et de courage, parvinrent à éteindre promptement les flammes. Les dégâts sont peu importants.

On suppose que le feu a pris par des pièces de linge, qu'on avait mises sécher trop près d'un poêle.

Trop émue ! — Jeudi soir, M. Elie Subtile, contrôleur au chemin de fer du Nord, trouvait, dans un train en partance de Tourcoing pour Lille, un porte-monnaie renfermant la somme de 240 fr. Le train s'étant mis en marche il n'avait pu déposer sa trouvaille à Tourcoing et devait en faire la déclaration à Lille.

Mais à la gare de Croix une dame se met tout à coup à jeter les hauts cris disant qu'elle ne retrouve plus son porte-monnaie. Le contrôleur lui demande quelques explications et il est bientôt convaincu que la bourse appartient à la dame et la lui remet. Alors celle-ci s'empresse de descendre sans même dire merci au contrôleur. Effet sans doute d'une trop grande émotion...

C'est une bonne fermière des environs de Croix.

Vol d'un panier de cognac. — Lundi dernier, le domestique de MM. Dejaghère, brasseurs et négociants en vins, à Lesquin, arrivait à Tourcoing, vers 5 heures du soir. Il avait sur sa voiture divers paniers et tonneaux, entre autres un panier contenant 12 litres de cognac, destiné à un propriétaire de la rue Neuve-de-Roubaix. Au moment de faire la livraison, le panier, dont les préposés d'octroi avaient constaté l'existence au moment du passage de la voiture à leur bureau, avait disparu. La déclaration n'a malheureusement été faite que tardivement à la police. Une enquête est ouverte.

Une jeune voleuse. — M. X..., boulanger à la Malcense, avait remarqué que chaque fois qu'une jeune fille venait chez lui, il lui manquait quelque chose; et il se promit, à l'avenir, de faire bonne garde. Vendredi, vers 10 h. 1/2 du matin, cette même personne vint chercher un pain, et donna en paiement une pièce de vingt sous. Le garçon, qui l'avait servie, n'avait pas de monnaie, passa dans l'arrière-boutique où était le patron. Celui-ci ayant reconnu la cliente qu'il suspectait, l'observa par une petite fenêtre prenant jour sur le magasin, et la vit allonger le bras, et secouer le tiroir pour l'ouvrir. Mais il était fermé à clef. Bien que prise sur le fait, elle nia audacieusement. Cependant un agent fut appelé qui arrêta la voleuse.

La nouvelle se répandit vite dans le quartier, et une épicière, qui avait été victime d'un vol quelque temps auparavant, la reconnut. Un soir, pendant qu'elle la servait, elle s'était emparée de deux livres de chocolat et d'une boîte de sardines, et s'enfuit, laissant dans son comptoir l'épicière muette de surprise.

Nous avons en déjà à nous occuper plusieurs fois de cette fille, qui s'appelle Marie-Elodie Fermant, âgée de 17 ans, demeurant au Pont-des-Piats. On n'a peut-être pas oublié, qu'au mois de septembre dernier, un vol fut commis dans le bureau d'un établissement de la Croix-Rouge.

On avait appris qu'Elodie, qui travaillait là, avait fait des dépenses exagérées; qu'elle avait même changé un billet de 100 francs pour s'acheter une montre et sa chaîne, et une seconde montre qu'elle avait offerte à une personne aimée, ne voulant pas attendre la *Saint-Nicolas* pour lui faire un cadeau. Elle avait été mise en état d'arrestation. Il nous a été donné, en ce temps-là, de voir cette fille, impossible d'imaginer plus d'arrogance et d'effronterie. Et cependant une ordonnance de non-lieu, faute de preuves palpables, a été rendue en sa faveur. Elle aura certainement moins de chance cette fois.

Un voleur qui se rend. — On n'a peut-être pas oublié la singulière manie du sieur Gustave Planquart, cet ancien soldat qui a pourtant de bons états de services. Quand il savait ses frères absents, il s'introduisait chez eux, en forçant porte ou fenêtre, et il s'emparait de quelque objet à sa convenance. C'est ainsi, comme nous l'avons raconté en son temps, qu'il a pris par deux fois chez sa sœur, rue des Bons-Enfants, le paletot neuf de son beau-frère, d'une valeur de 57 fr.

La première fois il l'avait engagé au Mont-de-Piété de Tourcoing pour 11 fr. et la seconde fois à Roubaix, moyennant 8 fr. L'indulgente sœur avait dégagé le vêtement ; et, pour l'honneur de la famille, l'affaire n'avait pas eu d'autres suites.

Mais quelques jours plus tard, l'incorrigible Gustave pénétrait par une fenêtre, chez un frère, rue Fin de la Guerre, et emportait une turc-lire contenant 10 à 12 francs. Cette fois c'en était trop faiblesse que de pardonner encore, et on porta plainte.

Le voleur avait pris la fuite et était recherché depuis plus d'un mois. Nous apprenons aujourd'hui que, poussé par la misère, et ne sachant plus que devenir, il s'est rendu de lui-même à M. Perlet, commissaire de police à Lille. L'instruction étant toute faite, et le coupable ayant tout avoué, l'affaire ne peut tarder à être jugée en police correctionnelle.

Condamnation. — A l'audience de jeudi de la police correctionnelle, Maria Verbaenen, la lingère dont il a été tant question la semaine dernière, a été condamnée à 4 mois de prison.

A la même audience est venue également l'affaire de la rixe de dimanche, de la rue Debudy, une véritable bacarre, dans laquelle les agents Dhal et Leruste ont montré la plus grande énergie. Julien Deschamps, le prétendu Absinthe du Tonkin, a aussi été condamné à 4 mois, et Cyrille Desurmont, poursuivi seulement pour s'être opposé à l'arrestation de son ami, à un mois.

Paumez, le chauffeur des travaux du nouveau canal, et dont nous avons relaté le coup de tête, il y a quelques jours, s'est vu infliger 4 mois de prison, 500 fr. d'amende, 11 fr. pour destruction de machine, et 5 fr. pour ivresse.

Marcq-en-Barœul. — *Un noyé.* — Jeudi, vers 9 h. 1/2 du matin, M. Ghandier, médecin à Marcq-en-Barœul, suivait la digue du canal, quand arrive près de l'écluse, il aperçut un homme se débattant dans l'eau. Il courut aussitôt pour porter secours et, avec l'aide de deux bateliers de passage, en retira le malheureux, respirant encore. Les soins les plus énergiques lui furent prodigués par son sauveur, mais inutilement : Au bout d'une demi heure, il avait cessé de vivre.

Le noyé s'appelle François-Alexandre Théry, âgé de 73 ans, pensionnaire à l'hospice de Marcq. Cette mort est purement accidentelle.

— *Vol.* — M. Louis Legrain, cabaretier à Rouges Barres, en se levant jeudi à cinq heures du matin, trouva ouverte une fenêtre de sa salle à manger, où régnait le plus grand désordre. On avait forcé les portes des placards et de la commode. Mais après un minutieux examen il reconnut qu'on n'avait rien pris. Le voleur n'en voulait sans doute qu'à l'argent, et il n'y en avait pas. La porte de la cave, qui donne dans cette même salle, était aussi restée ouverte ; et là il n'en était plus de même : deux bouteilles de champagne et une motte de beurre manquaient.

Roncq. — Voici le mouvement de la population pendant l'année 1889. — Naissances : Enfants légitimes, garçons, 128; filles, 122 ; enfants naturels, garçons, 7; filles, 4; total, 261, dont 155 français et 106 belges.

Mariages : Entre garçons et filles, 55 ; garçons et veuves, 2; veufs et filles, 3; veufs et veuves, 1 ; total, 61. — Entre français et françaises, 32 ; belges et françaises, 11; français et belges, 5 ; belges et belges, 13.

Décès : garçons, 61; filles, 64; hommes mariés, 18; femmes mariées, 18; veufs, 5; veuves, 15. 181. — morts-nés : 15. — 199. — Français, 145; belges, 39.

— *Classe de 1889.* — Voici la liste des conscrits de cette classe :

Jules Agache, tisserand ; Alois Balcaen, tisserand ; François-Jules Blondeau, tisserand ; Louis Bocktaels, tisserand ; Jean-François Bouckenooghe, rattacheur ; Henri-Emile Bouckenooghe, tisserand ; Jules Boudringein, tisserand ; Florimond Carton, tisserand; Jules-Henry Catry, tisserand ; Louis-Joseph Catteau, tisserand ; Adolphe Cousinne, boulanger ; Alphonse Croubrugge, tisserand ; Jules-Henri Cuvelier, tisserand ; Pierre-Joseph Dal, cultivateur.

Adolphe Debaere, tisserand; Emile-Joseph Debouvere, rattacheur; Léopold Debuck, tisserand; Louis Debusschere, tisserand; Emile Decottignies, boulanger; Jean-Baptiste Deromelaere, couvreur de pannes; Paul-Joseph Desruelles, cordonnier; Henri Dessauvages, ouvrier au lin; Henri Destailleur, tisserand; Victor Destailleur, tisserand; Pierre-Joseph Destombes, cultivateur; Emile Devogle, peigneur; Camille Devos, tisserand; Gustave Dhaenens, taillandier.

Florimond Dubois, comptable ; Paul Duvillier, tisserand ; Edouard Duyvshaegher, tisserand ; Jean-Louis Gontier, maréchal-ferrant ; Jules Horrent, tisserand; Georges-Siméon Houset, tisserand ; Alphonse Ingelbeem, tisserand ; Arsène Lamarcq, rattacheur ; Jean-Baptiste Lamarcq, tisserand ; Emile Lamarcq, perruquier ; Pierre-François Lecroart, domestique ; Pierre-François Lejeune, tisserand ; Jules Lerouge, cultivateur ; Henri Loncke, tisserand.

Emile Loncke, cordonnier ; Henri Maret, corroyeur; J.-B. Messelier, ouvrier teinturier ; Camille Nuytten, tisserand ; Paul Rousselle, soldat au 3e genie ; J.-B. Vanhée, tisserand ; Edmond Vanpouck, tisserand ; Jules Vanwalleghem, garçon boucher ; Camille Vermandel, homme de peine ; Mathias Vermeersch, employé de commerce ; Théophile Verraest, tisserand ; Jules Vieune, tisserand ; Jules Vreye, tisserand ; J.-B. Wastyn, peigneur de lin.

Le tirage au sort aura lieu à la Mairie de Tourcoing le lundi 10 février à une heure de l'après-midi.

— MM. X. et Y., brigadier et préposé des douanes à Mouveaux, se sont présentés hier chez M. Piat Delobel, cultivateur à Roncq et ont demandé à visiter sa grange, ajoutant que deux charges de tabac s'y trouvaient.

Le fermier très surpris a accepté aussitôt, et, effectivement, on a trouvé les deux charges en question sous un tas de paille.

Le fermier, interrogé, a répondu qu'il ignorait l'existence de ces deux charges dans sa ferme.

Les domestiques de la ferme ont ensuite déclaré que ce tabac avait été déposé dans un hangar extérieur de la ferme par des fraudeurs et qu'eux les avaient pris pour les cacher dans la grange de leur patron, afin de les vendre à leur profit.

LILLE

M. Géry Legrand à Paris. — M. Géry Legrand, arrivé hier matin à Paris, est reparti hier soir pour Lille.

Grandes manœuvres des 1er et 2e corps d'armée. — M. de Freycinet vient de décider que cette année les 1er et 2e corps d'armée manœuvreraient l'un contre l'autre sous la haute direction du général Billot.

Le ministre a également donné des ordres pour qu'un certain nombre de corps fassent usage, pendant les manœuvres d'automne, de la poudre sans fumée.

Le vol de 100,000 francs de Gand. — Debacker, l'auteur du vol de 100,000 francs commis à Gand et qui a été arrêté à la fin du mois dernier par la police de Lille, chez M. Vermainne, serrurier, 59, rue des Postes, a renoncé aux formalités exigées pour l'extradition.

Il va donc être remis entre les mains de la justice belge et son procès sera immédiatement instruit.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Coquériaux, aumônier de l'hospice de Valenciennes, est nommé aumônier des œuvres militaires de la même ville; M. Belmer, vicaire de la Métropole, est nommé aumônier des œuvres militaires à Cambrai.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Dimanche, 19 janvier, aura lieu, au local de la société le *Pigeon roubaisien*, établie chez M. Louis Derognancourt, rue Inkermann, 176, à Roubaix, l'exposition du pigeonnier de M. Adolphe Draux, l'honorable président de la *Fédération roubaisienne*.

Les amateurs pourront admirer les superbes sujets primés dans tous les concours ; aussi cette magnifique exposition ne manquera-t-elle pas d'attirer un grand nombre d'amateurs. On y exposera aussi la jolie collection de pigeons de M. J.-B. Mantigni.

— Dimanche 19 janvier, 5e exposition de pigeons voyageurs chez M. J.-B. Descoussoux, rue Pellart, 29.

Les sujets exposés appartiendront à MM. Henri Astier et Pierre Carnoy.

— La société l'*Etoile du Nord*, ayant son siège chez M. Maton, rue Blanchemaille, *Au Tambour des Zouaves*, fera sa 3e exposition partielle dimanche 19 janvier.

Les exposants sont MM. Thamiry, Vandalle, Mesdazet, Lequenne.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 17 janvier 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans les colonnes de votre estimable journal, afin de faire connaître à l'administration municipale l'état déplorable dans lequel se trouve actuellement la rue de Menin, à partir de la rue de Tourcoing jusqu'à l'entrée de la nouvelle gare de marchandises.

Il est presque impossible à un piéton d'y passer, et pourtant beaucoup comme moi sont obligés d'y passer constamment pour se rendre à leur travail.

Dernièrement, une petite fille revenant de l'école est tombée dans un de ces trous de 25 à 30 centimètres de profondeur, comme il s'en trouve passablement dans la rue.

Si un passant n'était pas venu à son secours elle y serait certainement restée.

C'est pourquoi j'espère que l'administration municipale veillera à faire les réparations nécessaires.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciments l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Un habitant de la rue de Menin.

NORD

Un petit incident au Sénat. — Il s'est produit hier, relativement au vote sur les vice-présidents du Sénat, un tout petit incident qui a été inexactement rapporté et surtout fort exagéré.

Voici exactement ce qui s'est passé : une dizaine de sénateurs représentant la fraction avancée du Sénat, et liées de tout lien avec les groupes constitués, ont tenu à mettre dans l'urne le nom de M. Mezin, au lieu et place de celui de M. Bardoux, voulant ainsi rendre hommage à l'attitude prise par le sénateur de Douai, comme président de la commission de la haute cour.

Cette résolution a été blâmée par les membres des groupes de gauche du Sénat, aussi bien par l'Union républicaine, qu'on accuse à tort de cette manœuvre, que par la gauche républicaine et les amis de M. Bardoux.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. l'abbé Leconte, curé de Bouvignies, décédé le 13 janvier, dans sa 83e année ; et celle de M. l'abbé Dubuisset, curé de Recquignies, décédé le 9 janvier, à l'âge de 74 ans.

M. Jean-Baptiste-Joseph Leconte est né à Neuf-Berquin en 1807, a été ordonné le 22 décembre 1832 et n